

Décision

Lorsqu'une femme apprend qu'elle est enceinte, cela peut engendrer plusieurs émotions tels le bonheur, la tristesse et la colère. Les options qui s'offrent à la femme sont la poursuite de la grossesse, l'interruption ou l'adoption. La décision d'opter pour un avortement peut s'avérer difficile à prendre. Certaines femmes se sentiront confuses et ambivalentes. Il est important de prendre le temps nécessaire pour faire un choix éclairé.

Nombres de semaines

Dès que vous constatez un retard menstruel vous pouvez passer un test de grossesse. Avant de prendre un rendez-vous pour une interruption de grossesse, il faut au préalable, faire ce test acheté à la pharmacie ou vous rendre à une clinique. Sachez que l'âge de la grossesse est calculée à partir du premier jour de la dernière menstruation et non à partir de la date où vous pensez être devenue enceinte.

Légal

Pour vous rassurer, l'avortement est légal depuis 1988. La Cour Suprême du Canada supprimait les articles du code criminel concernant l'avortement, reconnaissant aux femmes le droit d'interrompre leur grossesse dans des conditions sécuritaires pour leur santé et leur fertilité future. Cela signifie que toute femme a le droit de recourir à cette intervention si tel est son choix. Cela implique aussi que l'IVG (interruption volontaire de

grossesse) est pratiquée par un personnel compétent selon des techniques médicales modernes.

Délais d'avortement

À la clinique de planning de Rimouski, nous pratiquons l'intervention de la 6^e semaine jusqu'à la 14^e semaines de grossesse. Il est toutefois possible d'obtenir une IVG jusqu'à environ 23 semaines dans d'autres cliniques ou centres hospitaliers de la province. L'avortement médical est également offert à notre clinique. Pour de l'information sur cette procédure consulter le document à cet effet sur notre site.

Prise d'un rendez-vous

Tout d'abord vous devez appeler à notre clinique ou vous présenter pour remplir votre demande. Si vous vivez de l'ambivalence face au désir ou non de poursuivre cette grossesse, ou que vous soyez certaine de vouloir recourir à l'avortement, il est préférable d'appeler à la clinique de planning le plus tôt possible. Une infirmière ou une travailleuse sociale répondra à vos questions et vous fixera un rendez-vous dans les jours qui suivent. On vous demandera la date de votre dernière menstruation afin de préciser l'âge de la grossesse. Si vous désirez parler de votre situation, le personnel de notre clinique sera en mesure de vous offrir accueil, écoute et support et ce, sans jugement et dans le plus grand respect.

Démarches à suivre

Lors de la première rencontre pré avortement, vous rencontrerez la travailleuse sociale, l'infirmière et le médecin, on vous présente les deux façons d'interrompre votre grossesse soit l'avortement chirurgical ou médical. En présence d'ambivalence, un suivi avec notre travailleuse sociale vous sera proposé. Celle-ci vous accompagnera dans la prise de décision, afin de vous permettre de faire le meilleur choix selon vos valeurs, vos besoins et le contexte de votre vie actuelle. Elle vous offrira aussi du support afin de vivre plus sereinement cette expérience. Puis, vous rencontrerez une infirmière qui évaluera l'âge de votre grossesse, fera des prélèvements sanguins et vous expliquera le déroulement de l'avortement. Par la suite, vous verrez un médecin omnipraticien qui évaluera votre santé, procédera à un examen médical et gynécologique. Il fera des tests ITSS et au besoin une échographie pour confirmer l'âge de grossesse. À la fin, il discutera avec vous de la contraception et du moment de la débiter. Une fois la décision prise et toute la démarche complétée, nous confirmerons la date de votre avortement.

La journée de l'intervention

Ce jour là, en avant-midi, l'infirmière vous confirmera l'heure de votre intervention. En après-midi, vous irez en salle d'intervention et l'infirmière vous accompagnera durant tout le processus. Elle débitera par la pose d'un soluté afin de recevoir

de la médication contre la douleur et un relaxant. Ces médicaments sont inoffensifs et produisent un effet de courte durée. Vous aurez une sensation de détente. Vous ne serez pas endormie. L'intervention dure de 6 à 10 minutes. La technique utilisée est la dilatation-aspiration-curetage sous anesthésie locale. L'avortement débutera par l'anesthésie de votre col utérin (même médication que chez le dentiste). Le col sera ensuite dilaté, c'est-à-dire ouvert graduellement à l'aide des tiges de grosseurs variables, de façon à permettre l'insertion d'un mince tube servant à l'aspiration. L'intervention se terminera par un curetage permettant un nettoyage de la paroi utérine. C'est une technique courante et très sécuritaire. Plus tard, les tissus retirés de l'utérus seront analysés au laboratoire de pathologie. Durant les procédures, il se peut que vous ressentiez de la douleur d'une intensité variable et semblable aux crampes menstruelles. L'intervention est suivie d'une période de repos d'une heure pendant laquelle vous devrez être accompagnée d'une personne de votre choix. Vous pourrez à ce moment récupérer dans un fauteuil confortable. L'infirmière vérifiera vos saignements, vos signes vitaux, elle vous donnera des conseils et l'information nécessaire pour le retour à la maison. Vous pourrez ensuite quitter l'hôpital. Il est important de ne pas conduire votre véhicule jusqu'au lendemain matin à cause de l'effet des médicaments (non légal).

Après l'avortement

Comme il s'agit d'une intervention mineure, la majorité des femmes peuvent travailler dès le lendemain. Vous devrez être revue par un médecin 3 à 4 semaines suivant votre avortement. Ce rendez-vous est très important. Le médecin s'assurera qu'il n'y a pas de complications. Bien que la majorité des femmes vivent l'IVG de façon positive, il se peut que vous ressentiez certaines émotions négatives tels que la tristesse, la colère, le deuil, la culpabilité. Celles-ci devraient se résorber au cours des semaines qui suivent mais si elles perdurent, la travailleuse sociale pourrait vous venir en aide. Si, entre-temps, vous avez des questions ou symptômes qui vous inquiètent vous pouvez communiquer au :

418-724-8578 (clinique de planning)

811 (info santé)

Votre médecin

Coût

L'avortement est un acte médical payé par la Régie de l'assurance-maladie, votre carte doit donc être valide. Si toutefois vous n'avez pas cette carte du Québec, vous devrez assurer les frais de l'intervention. Nous pourrions alors vous renseigner à ce sujet.

Révisé Juin 2018

L'AVORTEMENT

Clinique de planning

CSSSR-N, 150 avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 5T1
Tél. : (418) 724-8578
www.planningchrr.com